

LA MISE EN PLACE DU SYSTEME LMD EN ALGERIE :  
ENTRE LA NECESSITE D'UNE REFORME ET LES DIFFICULTES DU TERRAIN

Zineddine BERROUCHE & Youcef BERKANE

Faculté des Sciences Economique et de Gestion,  
Université de Sétif.

**Résumé**

Les options retenues dans le cadre de la réforme de 1971 ont permis à l'université algérienne de réaliser des progrès énormes. Cependant, les contextes national et international ont imposé, à partir de septembre 2004, la mise en place d'un nouveau système d'enseignement (Système LMD) similaire à celui des USA et de l'Europe.

Bien que deux années d'application semblent insuffisantes pour faire le bilan du nouveau système, il nous semble intéressant de faire un état des lieux par l'exposé des expériences de quelques universités de l'Est Algérien pour essayer de donner des éléments de réponse quant aux espoirs et aux réticences suscitées par ce système.

Le présent papier, après un bref passage en revue des différentes réformes qu'a connu l'enseignement supérieur en Algérie, présente le nouveau système des enseignements LMD et essaye de dresser un premier bilan de son application dans quelques établissements universitaires de l'Est Algérien.

**ملخص**

بالرغم من الانجازات والمكاسب الكبرى التي حققها التعليم العالي في الجزائر من جراء إصلاح 1971 إلا أن التحولات الوطنية والدولية جاءت بحتمية إعادة النظر في نوعية ومدتوى التعليم في الجامعة وسعيًا منها للحاق بالمستوى النوعي السائد على المستوى الدولي. لهذا الغرض تبنت أدرجت الجزائر سنة 2004 نظامًا تعليميًا جديدًا بتبنيها معمول به في الدول الأوروبية وشمال أمريكا و يدعي نظام "ل م د".

وبعد سنتان من تطبيقه في الجامعات الجزائرية، لا يمكن الادعاء التوصل إلى نتائج تقييمية لمستوى أداء هذا النظام الجديد، إلا أن لا يمنع التوقف عند الظروف والصعوبات التي يواجهها هذا النظام في الميدان. لذا اهتمت هذه الورقة المتواضعة بمدى قدرة احتضان هذا النظام من طرف بعض جامعات الشرق الجزائري.

بعد تقديم وجيز لما عرفه التعليم العالي في الجزائر من تحولات طبعت تطوره، تقدم هذه الدراسة الوضع الحالي لتطبيق النظام الجديد وتحاول تقديم بعض الشروح لتردد وتخوف بعض الفاعلين من أساتذة وطلبة وحتى كليات للخوض في النظام الجديد.

**Introduction :**

La situation, passée, actuelle et future de l'enseignement supérieur en Algérie suscite depuis quelques années l'intérêt et la préoccupation de tous. Tous les acteurs directs (enseignants, étudiants et administration) ainsi que la société dans son ensemble s'accordent unanimement sur l'état de "dysfonctionnement" et de "crise" de l'université algérienne et soulignent, par conséquent, la nécessité et l'urgence de la doter de moyens pédagogiques, scientifiques, humains, matériels et structurels qui lui permettent de répondre aux attentes de la société et de s'intégrer au système international de l'enseignement supérieur.

Et pourtant, si l'on considère la période récente, pas moins de trois réformes ont été engagées au niveau de l'université. La réforme de la gestion de l'université (Loi d'orientation de l'enseignement supérieur du 17-08-1998) mise en application en 2003, la réforme des enseignements du supérieur adoptée en 2002 (Introduction du nouveau système LMD et enfin le statut particulier des enseignants, en discussion actuellement).

Bien que deux années d'application semblent insuffisantes pour faire le bilan du nouveau système, il nous semble, cependant, intéressant de faire un état des lieux par l'exposé des expériences de certaines universités. On insistera sur les difficultés rencontrées par ces universités pour s'adapter aux exigences du nouveau système et on essayera de donner quelques éléments de réponses quant aux espoirs suscités par l'adoption de ce système par certaines universités et facultés et les raisons qui expliquent les réticences des autres ?

## **1 Evolution de l'enseignement supérieur en Algérie :**

En Algérie, les effectifs scolarisés sont passés de 1 133 178 en 1963 à 8.200.790 en 2001. L'augmentation des effectifs scolarisés est due, d'une part, à l'accroissement d'une population jeune et, d'autre part, à une amélioration significative des taux bruts de scolarisation. La croissance des effectifs est d'autant plus significative que l'on se déplace vers le sommet de la pyramide du système éducatif. En effet, les établissements d'enseignement supérieur ont réussi, dans un contexte parfois difficile, à satisfaire les besoins de l'économie nationale en cadres, à construire un corps d'enseignants universitaires national et, enfin à tenter de bâtir un modèle différent de celui hérité de la période coloniale - avec notamment la réforme de 1971. Depuis lors, l'université a connu des réformes "mineures" concernant soit l'organisation pédagogique pour faire face aux flux de plus en plus importants de nouveaux bacheliers soit les contenus des cursus universitaires pour se conformer au niveau des connaissances dans les domaines de la science et de la technologie. Les effectifs ont alors augmenté considérablement et d'une manière constante sauf durant la période 1992-1995 qui correspond à un moment où l'Algérie s'est trouvée dans une situation financière très délicate. Ils sont passés de 261 étudiants pour 100.000 habitants en 1975 à 1146 étudiants en 1990 puis à 1845 étudiants en 2001.

Cette progression a été accompagnée par le développement d'un vaste réseau universitaire composé de 60 établissements d'enseignement supérieur dont 27 universités implantés dans 41 wilayas.

## **2 Introduction du système LMD en Algérie :**

### **2.1 La réforme : une nécessité nationale et internationale**

L'enseignement supérieur en Algérie est fortement subventionné (98% des dépenses proviennent du budget de l'État) afin d'assurer l'égalité d'accès à

tous les demandeurs (le baccalauréat donne automatiquement le droit à une place à l'université avec tous les avantages qui en découlent). En 2003/2004, le taux d'hébergement dans les résidences universitaires atteint 50,5% des effectifs totaux et le nombre de boursiers est de l'ordre de 638 744 étudiants soit 88,5 %<sup>1</sup>; alors que la participation de l'étudiant est presque nulle dans le recouvrement des coûts (par exemple, les frais de scolarité ne sont que de l'ordre de 200 Dinars par an soit 2,20 €). Cette situation fait qu'une part importante du budget de l'enseignement supérieur est allouée aux œuvres universitaires au détriment du volet pédagogique d'une manière générale et impose une réflexion de fond quant à la meilleure façon d'aider les étudiants.

L'expansion des effectifs universitaires révèle aussi d'autres dysfonctionnements importants dont voici quelques uns<sup>2</sup> :

- malgré l'extension de l'offre de formation supérieure, les taux de scolarisation restent relativement faibles ;
- prédominance des filières de formation générale, moins coûteuses en fonctionnement et en équipements au détriment des filières scientifiques et technologiques ;
- le taux d'encadrement global est passé, entre 1992 et 2004, de 17 à 28.6 étudiants par enseignant<sup>3</sup>, ce qui se répercute sur le suivi des étudiants ;
- détérioration des conditions de travail (exiguïté des locaux, manque d'entretien, etc.), manque de matériaux didactiques, ainsi que l'excessive longueur des sessions d'examens;
- baisse des salaires des enseignants et du personnel administratif, en termes réels, entraînant leur démobilisation et l'exode des compétences ;
- baisse des exigences de recrutement : si le taux d'encadrement global en 2004 est de 28,6 étudiants par enseignant alors qu'il est de l'ordre de 414,4 pour le grade de professeur et de 303 pour le grade de maître de conférences, ce qui place l'université algérienne loin des normes internationales;
- inadéquation, tant quantitative que qualitative des diplômés avec le marché du travail, aggravée par l'arrêt des recrutements dans le secteur public (dissolution des entreprises publiques, compression du personnel, etc.) ;
- faiblesse de la recherche - sans laquelle il ne peut y avoir véritablement d'enseignement supérieur – ainsi qu'un déséquilibre entre les activités d'enseignement et les activités de recherche au détriment de cette dernière.

Cette situation se répercute inévitablement sur la qualité de l'enseignement et provoque le mécontentement de tous les acteurs (les étudiants et leurs familles, les universitaires, les chercheurs, les entreprises, etc.) et reflète la nécessité et l'urgence de doter l'université de moyens pédagogiques, scientifiques, humains, matériels et structurels qui lui permettent de répondre

aux attentes de la société et de s'intégrer au système international de l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, c'est dans un contexte de concurrence internationale forte et de changement technique rapide que l'Algérie s'efforce de relever le défi que lui pose la nécessité d'améliorer la qualité de l'enseignement supérieur. En effet, de nombreuses mutations affectent aujourd'hui les formes et les modes de fonctionnement des systèmes d'enseignement supérieur et de recherche et qui sont intimement liées à l'évolution de l'enseignement supérieur à travers le monde dont nous citerons, entre autres :

- un accroissement de la mobilité académique des étudiants et des chercheurs ;
- la remise en cause des monopoles dans de nombreux pays et la libéralisation progressive du secteur de l'éducation d'où l'apparition de nouveaux fournisseurs de services à but lucratif.

C'est à cet effet que le système LMD a été mis en place durant la rentrée universitaire 2004/2005, à titre expérimental, dans dix établissements d'enseignement supérieur. Ce nouveau dispositif pédagogique, tout en conservant les options fondamentales et les orientations retenues pour l'enseignement supérieur en Algérie, introduit une nouvelle architecture, similaire à celle adoptée par les pays de l'Union Européenne, à savoir trois paliers de formation : Licence (3 années), Master (+ 2 années) et Doctorat (+ 3 années). Il est basé sur une organisation des enseignements en semestre et sur la mise en place de crédits *capitalisables* et *transférables*. L'application de cette réforme vise, entre autre, à améliorer la lisibilité de l'offre de formation en l'alignant sur des standards internationaux de découpage des cursus et de collation des diplômes et avec la mise en oeuvre, en cas de mobilité, d'une annexe descriptive au diplôme permettant d'assurer la lisibilité des connaissances et aptitudes acquises.

Ce système a attiré, durant la première année, 6.677 nouveaux bacheliers soit 3,4% des nouveaux inscrits<sup>4</sup>. Sa mise en place a été précédée par un débat initié par le ministère de tutelle. Mais, il ne semble pas qu'on eut tenu compte des points de vue de la communauté universitaire ou, du moins, on n'a pas pu apaiser les craintes et les appréhensions de celle-ci. Durant l'année 2005/2006, il a été généralisé, à d'autres établissements et les effectifs ont atteint 18.884 étudiants.

## **2.2 Présentation du système LMD**

### **➤ Les objectifs de la réforme**

Théoriquement, le nouveau système est censé répondre à quelques préoccupations de l'université algérienne en poursuivant les objectifs suivants :

- améliorer la qualité de la formation universitaire ;

- encourager le travail personnel de l'étudiant ;
- faciliter la mobilité et l'orientation des étudiants en garantissant la capitalisation et le transfert des acquis ;
- proposer des parcours de formation diversifiés et adaptés ;
- faciliter l'insertion professionnelle des étudiants en ouvrant l'université sur le monde extérieur ;
- permettre la formation pour tous tout au long de la vie ;
- consacrer le principe de l'autonomie des établissements universitaires ;
- unifier le système (architecture, diplômes, durée...) dans toutes les disciplines aux niveaux national, et international ;
- encourager et diversifier la coopération internationale.

➤ *Organisation des enseignements en LMD*

Le dispositif LMD est organisé en trois paliers : Licence, Master et Doctorat et dont la gestion pédagogique met en évidence des éléments nouveaux tels que :

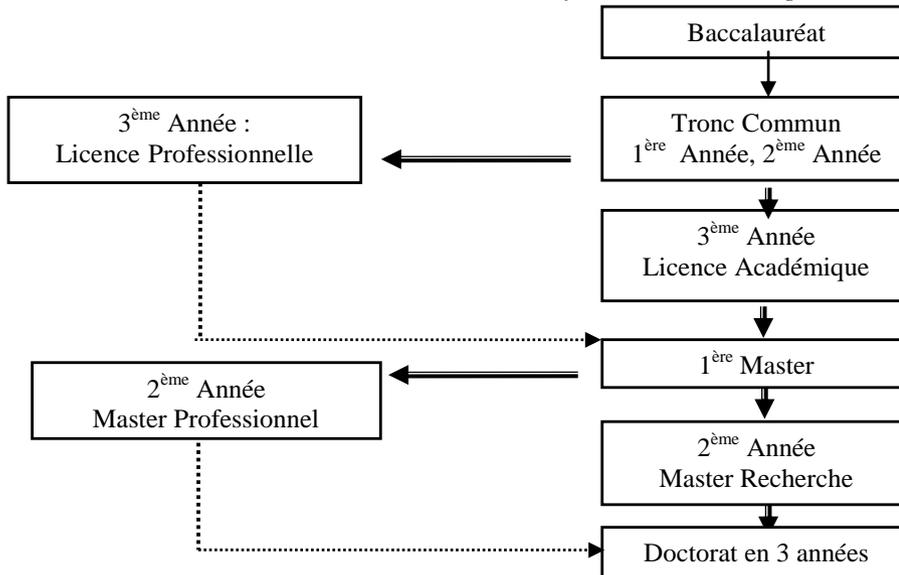
- **Le principe du semestre** : Les études sont organisées en semestres afin d'assouplir l'organisation des parcours de formation. La licence est ainsi assurée en 6 semestres, dont 4 semestres sont dits de tronc commun. Il faut cependant préciser que l'évaluation et la progression des étudiants est annuelle. La durée moyenne d'un semestre est de 16 à 18 semaines. Le volume horaire hebdomadaire de formation présente varie de 20 heures pour les sciences humaines et sociales à 25 heures pour les sciences et technologies.
- **Les Unités d'Enseignement (UE)** : Dans chaque semestre les enseignements sont regroupés en trois Unités d'Enseignement :
  - *Unité Fondamentale* : regroupe les matières fondamentales pour une discipline donnée.
  - *Unité de découverte* : concerne l'enseignement de matières correspondant à d'autres spécialités, voire d'autres champs disciplinaires afin d'élargir la culture universitaire et faciliter les passerelles de réorientation.
  - *Unité Méthodologique* : regroupe les matières d'enseignement d'outils méthodologiques destinés à aider l'apprenant à réaliser son parcours de formation (mathématiques, Langues, Informatique, Recherche Documentaire...)

Les 3 unités d'enseignements sont organisées de manière à permettre à la fois "une **orientation progressive**, une **spécialisation** adaptée aux vœux et capacités et des **passerelles** assurant une réorientation éventuelle de l'étudiant".

- **Les crédits** : A chaque Unité d'Enseignement correspond un nombre de crédits capitalisables et transférables pour chaque UE acquise par l'étudiant.

Un crédit comprend globalement entre 20 et 25 heures de travail de l'étudiant dans une matière donnée. Le nombre de crédits cumulés pour toutes les UE d'un semestre est de 30. On peut donc schématiser l'architecture de formation comme suit :

**Schéma 1** Architecture du système LMD en Algérie



- **Les domaines d'études** : Une des nouveautés du système LMD a été la réduction des spécialités ou domaines d'études. Le nouveau système retient seulement 13 domaines. Cependant, cette diminution du nombre de domaines ne veut en aucun cas dire qu'il y ait une restriction des spécialités. A l'inverse de l'ancien système, le système LMD donne la possibilité à l'établissement universitaire de créer un nombre indéfini de licences dans le cadre d'un domaine.
- **Les mentions ou filières** : Le domaine est décliné en filières ou mentions. A l'instar du domaine, les filières sont arrêtées par l'administration centrale et ne peuvent donc être modifiées. A cet effet, le ministère de l'enseignement supérieur a mobilisé dans la hâte les doyens des facultés, et quelques professeurs, qui en commissions, ont arrêté dans le domaine de spécialité un certain nombre de filières rendues par la suite légales.<sup>5</sup>
- **Le tronc commun** : En Licence, il est prévu un tronc commun qui s'étale sur la quasi-totalité des deux premières années. C'est un programme unique au domaine et arrêté par l'administration centrale à l'issue des commissions de domaines. Il s'agit donc d'un programme national fixant les unités d'enseignement, leur contenu (matières, cours, TP, TD...), les crédits qui leur sont affectés ainsi que les matières qui les composent. L'autonomie de

l'établissement est reléguée à un second plan. Cependant, la faculté n'est pas astreinte à un contenu précis des matières, pourvu qu'elle garde l'intitulé officiel du module.

- **Les options :** Ce sont les intitulés de licences et qui constituent la filière. L'empreinte de la faculté se révèle dans l'intitulé de la licence (l'option) et qui est matérialisée dans la **troisième année** de licence. Ce n'est qu'à ce niveau que la faculté a toute la latitude de proposer<sup>6</sup> une ou plusieurs licences suivant le domaine et le parcours qui lui est propre. Toute la troisième année de Licence (Unités d'enseignement, crédits, matières, type d'enseignement) est du ressort de la faculté.

"Pour ce qui concerne la 3<sup>ème</sup> année de licence, la commission considère qu'il appartiendra aux différents établissements, à travers la facultés et les différents départements, de proposer des options spécifiques, en fonction de leurs besoins propres mais aussi compte tenu de leurs potentialités et ce, à travers l'introduction d'habilitation d'offre de formation de licence (académiques ou professionnelles) au niveau des conférences régionales conformément aux différentes notes d'orientation." <sup>7</sup>

A noter qu'au cours de la deuxième année (spécialement en semestre IV), l'étudiant a la possibilité d'opter pour une option existante en s'inscrivant dans des parcours qui contiennent impérativement 20 % des matières enseignées en deuxième année. Quant à la troisième année, elle consacre la spécificité de l'option choisie, puisque les enseignements reçus sont à 80 % spécifiques et seulement 20 % communs.

➤ *Evaluation et progression*

Ce n'est qu'en janvier 2005 que les textes régissant le premier palier (Licence)<sup>8</sup> ont été adoptés alors que les premiers étudiants inscrits en LMD (rentrée 2004/2005) allaient entamer leur deuxième semestre!

C'est dans ses articles 8 à 19 que l'évaluation (tant attendue par les établissements ayant mis en œuvre le nouveau système) est traitée. L'espoir de quelques enseignants de revenir au système d'évaluation dit modulaire (non compensatoire) ne se réalisa pas complètement puisque l'étudiant bénéficiera curieusement d'une double compensation (compensations intra Unité d'Enseignement et inter Unités d'Enseignement) qui laisse sceptiques les observateurs quant à l'objectif assigné au nouveau système en ce qui concerne particulièrement la qualité des enseignements. Un soulagement est toutefois ressenti par quelques enseignants face à la non reconduction de l'examen dit de synthèse<sup>9</sup>.

Pour le Master et le Doctorat, il n'y a pas de textes jusqu'à présent régissant l'organisation de leurs enseignements. Le Master et le Doctorat n'existent donc pas encore officiellement en Algérie.

### **3 Réalisations et difficultés :**

#### **3.1 Etat et évolution du système LMD**

➤ *Evolution par domaine, filières et licences*

En deux années d'expérimentation, il est certes assez tôt de faire le bilan du LMD en Algérie, surtout qu'il est en phase de généralisation. Cependant, à partir de la courte expérience de quelques universités et centres universitaires, quelques enseignements et remarques peuvent être tirés.

On remarque une nette évolution par rapport à 1<sup>ère</sup> Année d'application. Le nombre de licences habilitées est passé de 240 durant la première année 2004 à 841 durant la deuxième année. L'implantation des domaines de formation est aussi significative puisque quasiment tous les domaines de formation retenus dans le nouveau système sont mis en oeuvre à l'échelle nationale.

Le bilan actuel renferme en lui des données intéressantes sur l'année universitaire prochaine (2006/2007), puisque les intentions d'ouvertures de nouvelles filières et licences sont déjà connues<sup>10</sup>. L'implantation de nouveaux domaines et filières a tendance à se poursuivre si toutefois les offres de formations validées au niveau des commissions régionales seront retenues par la commission nationale d'expertise.

Le même constat se fait au sujet du nombre d'établissements universitaires impliqués dans le nouveau système qui passera de onze (11) pour l'année 2004/2005 à 36 en 2006/2007 avec pour objectif d'avoir au moins au niveau de chaque établissement une filière LMD, même si cette dernière n'est représentée que par une seule licence.

➤ *Evolution des effectifs :*

Si l'évolution concernant l'implantation *horizontale* est jugée positive, à savoir que de plus en plus d'établissements universitaires adoptent le système, son intensification *verticale* (nombre de domaines et filières de formation par établissement) n'est pas satisfaisante. Ce qui laisse les observateurs et la tutelle sceptiques, c'est le manque d'engouement des étudiants pour la formation LMD. En effet, bien qu'il n'y ait aucune sélection à l'entrée dans le nouveau système, contrairement à l'ancien où l'étudiant doit satisfaire à certaines conditions (notamment la moyenne au baccalauréat), peu de bacheliers (à peine 10 %) se sont dirigés vers le nouveau système ; ceci est dû au manque voire une absence manifeste de communication de la part, aussi bien de la tutelle, que des directions des établissements universitaires et ce de l'aveu même de la tutelle. Le directeur d'enseignement au ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique estime que le nombre des étudiants inscrits jusqu'à

présent dans le système LMD est en deçà des attentes: «ça reste dérisoire. Nos jeunes étudiants manifestent des réticences car ils ignorent ses avantages C'est pourquoi il est nécessaire de multiplier les actions d'information et de sensibilisation à l'adresse de toute la communauté universitaire»<sup>11</sup>. En effet, aucun effort n'a été fourni pour expliciter ce système dans les établissements d'enseignements secondaires (Lycées) aux futurs bacheliers, lesquels au moment des inscriptions restaient indécis faute d'informations suffisantes sur le nouveau système. Même les enseignants universitaires n'en savaient pas beaucoup plus. Il n'est pas exclu aussi que l'étudiant ait assimilé l'accès libre au LMD comme une dévalorisation de la formation et s'en est désintéressée.

➤ Pléthore des offres de formation

Prenons la situation des inscrits à l'université de Sétif, à titre d'exemple, pour montrer les différentes situations possibles devant l'application du système LMD :

**Tableau 1 : Nouveaux inscrits dans les deux systèmes classique et LMD Université de Sétif en 2005/2006**

<b>Filières</b>	<b>Système classique</b>	<b>Système LMD</b>
<i>Faculté de l'ingénieur</i>	1 664	0
<i>Faculté de médecine</i>	477	0
<i>Faculté des sciences</i>	783	292
<i>Faculté des lettres</i>	2 169	0
<i>Faculté des sciences économiques et gestion</i>	1 432	406
<i>Faculté de droit</i>	516	0
<b>TOTAL</b>	<b>7 041</b>	<b>698</b>

**Source :** Vice rectorat chargé de la pédagogie, Université de Sétif.

Seuls 09,02 % des nouveaux bacheliers ont opté pour le LMD et uniquement 2 facultés sur 6 abritent le nouveau système. On remarque aussi un désintérêt au niveau de certaines facultés pour le nouveau système (notamment les facultés de droit, de sciences sociales et de médecine), Certaines de ces facultés n'envisagent même pas de l'intégrer pour la rentrée prochaine (2006/2007), puisqu'elles n'ont pas formulé des offres de formation à la conférence régionale. Le même phénomène est observé dans beaucoup d'autres établissements à travers le territoire national. Alors qu'il est constaté chez d'autres une propension quasi obsessionnelle à vouloir abriter le système LMD dans toutes ses filières et domaines tel qu'il est visible au tableau (2), et ce en l'absence aussi bien des conditions matérielles et humaines requises, que de données relatives aux vœux et choix des nouveaux bacheliers, ce qui peut mener à des ouvertures de licences vides d'étudiants. L'université de Constantine propose, à titre d'exemple, 28 offres alors que l'université de Biskra qui est moins dotée en moyens humains et matériels en propose 49 offres dont 18 licences dans le seul domaine "Sciences et techniques". Le record absolu, au

niveau de l'Est algérien, revient à l'université de Batna en ST avec pas moins de 29 licences proposées dans le domaine "Sciences et techniques".

Il est à signaler par contre la faiblesse des offres en licence professionnelles et de ce fait, ne risque-t-on pas de faire face au même problème rencontré par le système classique où les étudiants éprouvent une répulsion envers les formations professionnalisantes (DEUA).

**Tableau 2 :** Quelques offres LMD proposées pour 2006/2007 aux commissions régionales de l'Est

	Sciences & tech	Sciences Matière	Math Infor	Nature & de la Vie	Sc. de la Terre & Univers	Sci. de la Terre & Univers	Langues Etrang.	S. Eco Gest & Com	Droit	Activités physiques & Sports	Sciences Humaines & Sociales	Langue Arabe	Total
U Constantine	8		4	4	2				1	2	7		28
U Annaba	24		2	11	10								47
U Sétif	11	3	3										17
U Batna	29	6	5	12	8	5	8						73
U Biskra	18	4	2	4		2	14	2		2	1		49
U Ouargla	9		2				2				2		15
U Guelma	8	2	3	1			1						15
U Skikda	7	2	3	1	1		1				3	1	19
C. U. BBA	4	2	2			1					1		10
C. U. Tébessa	12	4	1		2		3				3		25
U M'sila													0

Données recueillies auprès de la conférence régionale de l'Est, Constantine

### 3.2 Les difficultés pour la mise en place du LMD

#### ➤ La cohabitation des deux systèmes

Lors des deux rencontres organisées à Batna et à Constantine autour des difficultés rencontrées par les établissements de l'Est algérien, plusieurs responsables et enseignants impliqués directement dans la mise en œuvre du nouveau système ont insisté sur la difficulté de gérer la cohabitation de deux systèmes. En effet, Le maintien en parallèle des deux systèmes ne rassure pas quant à la volonté réelle de balancement vers le LMD<sup>12</sup>. L'administration centrale s'accroche visiblement à l'ancien système, ce qui laisse supposer que l'option LMD ne semble pas tout à fait irréversible !

Cette coexistence des deux systèmes introduit aussi des difficultés réelles de gestion de la scolarité. Les structures administratives sont conçues selon l'architecture de l'ancien système et se portent à son service, tout ce dont bénéficie le nouveau système pour son encadrement administratif est une équipe pédagogique composée essentiellement d'enseignants sans soutien logistique spécifique<sup>13</sup>.

➤ *Le tutorat face à l'insuffisance de moyens*

Une nouveauté, et pas des moindres, introduite par le LMD est le fait de distinguer entre la formation présentielle (cours TD, TP) et la formation non présentielle qui se caractérise par plus de stages et sorties sur terrain et par un effort personnel de l'étudiant pour compléter et approfondir les connaissances acquises pendant la formation présentielle qui reste limitée en volume horaire (20 heures par semaine). Cette nouveauté est salutaire, dans le sens où elle mise sur le sens de responsabilité de l'étudiant en le poussant à se prendre en charge pédagogiquement - lui qui est resté des années durant dépendant et assisté<sup>14</sup> - par le biais d'une valorisation du travail personnel. "Le nouveau système...a été conçu (par les anglo-saxons) pour des étudiants qui devraient constituer eux-mêmes leurs parcours et participer très activement à leur formation, alors que le système éducatif actuel ne produit que des élèves passifs, qui savent assimiler et réciter dans les innombrables examens qu'ils subissent tout au long de l'année scolaire." <sup>15</sup>

Un des problèmes majeurs que vit l'université algérienne et qui ne facilite pas l'introduction des réformes est l'état de sa ressource humaine. Aussi bien qualitativement que quantitativement, les capacités humaines que renferme l'université tant en enseignement qu'en recherche scientifique sont jugées insuffisantes. En effet, avec un sous encadrement chronique, l'université algérienne est loin des standards internationaux. Dans certaines filières à fort attrait, les facultés et départements recourent à "l'embauche" massive d'enseignants vacataires ou contractuels (licenciés, et pour certains nouveaux diplômés) pour couvrir les besoins de formation en TD et TP et parfois même en cours magistral. On estime globalement que le tiers des enseignements est assuré par des enseignants vacataires. Après quelques années d'implication graduelle dans l'acte d'enseignement qu'ils ont appris à assumer seuls, ces enseignants vacataires, livrés à eux-mêmes, s'impliqueraient peu dans la vie de l'institution et quittent après un certain temps l'université sans que personne ne se soucie de la perte de leur savoir-faire et de leurs compétences, beaucoup plus importants probablement que le départ de quelques enseignants permanents.

Parmi les points forts du LMD on trouve la notion du tutorat. Ce suivi individualisé de 30 heures par an des étudiants par des tuteurs est difficilement réalisable dans les conditions actuelles de l'université algérienne caractérisée par un sous encadrement flagrant. Les salles de 20 étudiants, laisseront probablement place – face à l'arrivée massive de nouveaux étudiants- à des salles bondées lorsque ce système sera généralisé. On risque alors de refuser le retour à l'accès du savoir et à la formation, qui doit être un principe fondamental pour les étudiants du cycle court ou ayant subi des retards. A cela s'ajoute le risque de voir une dégénérescence des diplômés pour un même contenu ou presque ou encore des formations différentes pour des diplômés identiques.

Ce système d'enseignement nécessite donc des moyens humains et matériels adéquats. A l'issue d'une année d'enseignement en LMD, force est de constater que "enseigner autrement" tel que prodigué par le nouveau système, n'a pas été au rendez-vous, malgré l'effort des facultés et départements à allouer leurs meilleures compétences à l'enseignement de cette première année LMD qu'on voudrait voir réussir à tout prix. L'enseignement classique est encore un réflexe tenace chez la majorité des enseignants, qui lors des comités pédagogiques ont fait de l'insuffisance du volume horaire alloué à la matière leur préoccupation principale, (d'ailleurs partagée par les étudiants) alors que l'esprit LMD suppose que l'enseignant tienne compte du travail non présentiel de l'étudiant, qui ne demande qu'à être orienté dans ses recherches.

Par contre, le volume horaire en termes de nombre de semaines (jusqu'à 18 semaines par trimestre) est tout à fait illusoire, alors qu'il est admis par tous, y compris le ministère de tutelle que même dans les conditions les meilleures, un semestre n'excède pas le seuil des 10 semaines !

Les équipes pédagogiques ont, lors de rencontres de suivi, relevé le manque de motivation chez les enseignants à s'orienter vers le nouveau système, où on exige de l'enseignant un effort supplémentaire : confectionner le contenu du programme, enseigner autrement, alors que la possibilité de rester dans la routine du système classique existe. Rationnellement, le choix est simple à faire, du moins à court terme.

Enseigner autrement suppose également un encadrement matériel et logistique adéquat, or on a basculé du système classique au système LMD du jour au lendemain, dans les mêmes locaux utilisant des moyens didactiques révolus. "A travers le cas concret d'un département scientifique de près de 4000 étudiants d'une des plus grandes universités du pays, on constate d'abord que les équipements de ses laboratoires n'ont pas été renouvelés depuis maintenant 35 ans, mise à part quelques opérations cosmétiques sans impact aucun. Ces équipements, tous obsolètes, sont aussi pour la plus part hors d'usage. Ce département ne peut plus assurer qu'au mieux le 1/10<sup>ème</sup> des travaux pratiques qu'il réalisait en routine il y a trente ans....Et la situation est encore pire dans les petits centres universitaires, démunis de tout y compris et surtout des enseignants correctement formés à leur encadrement."<sup>16</sup> Spécialement pour le LMD, les établissements universitaires comptaient sur un appui matériel conséquent... "Mais deux ans après son lancement laborieux et à seulement une année de la finalisation du premier palier (licence), les équipements indispensables, dont les cahiers de charge faisaient pourtant partie de la proposition initiale de formation ne sont toujours pas commandés. Très certainement, les premières promotions de licences LMD au moins, et notamment les licences prétendument professionnelles, seront encore une fois vides de leur substance."<sup>17</sup>

## **Conclusion**

Bien qu'il soit prématuré de dresser un bilan de l'expérience LMD en Algérie, on est droit de faire un constat des lieux afin de déceler les lacunes et apporter le réglage nécessaire à cette machine qui, en Algérie, a du mal à démarrer à cause d'un certain nombre de difficultés tantôt subjectives mais souvent objectives.

Incontestablement le système LMD se fraye un chemin dans le paysage de l'enseignement supérieur algérien, et est devenu une réalité tangible. Les enseignants et les étudiants les plus critiques à son égard finiront par concéder que l'ancien système est improductif et tant qu'il n'y a d'autres alternatives disponibles (prêtes à l'emploi), le LMD de par sa cohérence et son aspect universel, peut contribuer à sortir l'université algérienne de sa léthargie mais la tutelle doit se décider ouvertement pour le nouveau système. Les tergiversations sont perçues à la base comme un manque de volonté politique du moins une prudence qui s'assimile à une sorte de méfiance vis-à-vis du nouveau système.

---

## **NOTES :**

<sup>1</sup> Annuaire statistique du MESRS (2005), N°34, page 12

<sup>2</sup> BERKANE (2004), page 4

<sup>3</sup> Annuaire du MESRS (2005), page 11

<sup>4</sup> Annuaire statistique du MESRS, N°34, page 29

<sup>5</sup> On peut, à titre d'exemple, citer le cas du domaine des Sciences Economiques, Gestion et Sciences Commerciales qui a été subdivisé en quatre filières : Sciences Economiques, Sciences de Gestion, Sciences Commerciales et Sciences Financières et Comptabilité. Voir le PV de réunion de la commission d'experts LMD Sciences Economiques / Management tenue à Oran le 06.03.2004.

<sup>6</sup> Les établissements universitaires, les facultés et départements désireux de se lancer dans le nouveau système doivent présenter une offre de formation (un véritable cahier de charges). Voir circulaire N° 07 du 04 Juin 2005 fixant les modalités de présentation, d'évaluation et d'habilitation des offres de formation dans le cadre du dispositif LMD.

<sup>7</sup> PV de réunion de la commission d'experts LMD Sciences Economiques / Management tenue à Oran le 06.03.2004

<sup>8</sup> L'arrêté ministériel du 23.01.2005 (20 articles) fixant l'organisation des enseignements et les modalités de progression et de contrôle des connaissances et des aptitudes dans la Licence "nouveau régime".

<sup>9</sup> L'examen de synthèse fut une concession accordée aux étudiants par le MESRS consistant à donner la possibilité à tout étudiant voulant (optionnel donc !) améliorer ses résultats de se présenter à un examen et ce juste après l'examen annuel final !

<sup>10</sup> Au niveau de l'Est algérien, les offres de formation pour l'année universitaire 2006/2007 (au nombre de 311) ont fait l'objet d'une expertise régionale en deux sessions au mois de mars 2006

<sup>11</sup> Voir La Tribune du 14 Septembre 2005

<sup>12</sup> En effet durant la session d'expertise des offres LMD pour 2006/2007, la commission, dont M. Berrouche fait partie, a du expertiser de nouvelles offres de l'ancien système...! Celui-ci est donc appelé à survivre plus longtemps que prévu.

<sup>13</sup> A la Faculté des sciences économiques et de gestion de l'université de Sétif, une équipe pédagogique compose de 6 membres s'efforce de gérer le système LMD comptant plus de 400 étudiants !

<sup>14</sup> Il n'est pas rare de voir dans toutes les universités du pays des cours prodigués sous forme de dictée. Plus grave encore, lors des comités pédagogiques, la dictée est revendiquée par les étudiants au détriment de la compréhension du cours.

<sup>15</sup> Abou Bekr « Pourquoi une recherche scientifique en Algérie » in *Le Quotidien d'Oran du 09-02-2006*

<sup>16</sup> Hacène Bousseboua : « Université, de la quadrature du cercle », *Le Quotidien d'Oran du 01.03.2006*

<sup>17</sup> Idem

### **Bibliographie :**

Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) ; 2004 : « Les réformes de l'enseignement supérieur des pays du Maghreb et la perspective du processus de Bologne », Rencontre des Recteurs et Présidents d'universités du Maghreb et des Conférences francophones de l'Union européenne, Actes du colloque, 19-20 novembre, Marseille

BERKANE Y (2004): « Quel(s) financement(s) pour l'enseignement supérieur en Algérie », in *Privatisation et rôle de l'État*, Colloque organisé conjointement par la Faculté des sciences économiques et de gestion de Sétif et la Banque Islamique de Développement, Octobre, SETIF.

BRETON G ; 2003 : « De l'internationalisation à la globalisation de l'enseignement supérieur » in *Globalisation et universités : Nouvel espace, nouveaux acteurs* ; Editions UNESCO/ Les presses universitaires de Laval, pages 21-33

COHEN E ; 2004 (sous la direction) : « Réformer l'enseignement supérieur et la recherche: un pacte pour une nouvelle université », *Le cercle des économistes, Cahier N°5*, avril, France.

MANUH T ; 2002 : « La situation des enseignants du supérieur et l'avenir du développement en Afrique », *Bulletin du CODESRIA, N° 3&4*

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la recherche scientifique (MESRS) ; 2005 : « Annuaire statistique 2004 /2005 », N° 34, Algérie

Observatoire des Sciences et des Techniques (OST); 2005 : « Dossier : Pays du Maghreb », *Collection des analyses sur les systèmes nationaux de recherche et d'innovation réalisée en collaboration avec le Ministère des Affaires Etrangères*, mai, Paris

UNESCO; 2005 : « Vers les sociétés du savoir », Editions UNESCO, Paris

UNESCO; 2003 : « Développements récents et perspectives de l'enseignement supérieur en Afrique subsaharienne au 21ème siècle », *Réunion des partenaires de l'enseignement supérieur*, Paris, 23-25 juin

VUILLETET G ; 2005 : « Comparaison internationale des politiques d'accueil des étudiants étrangers: quelles finalités? Quels moyens? », *Rapport du Conseil Economique et Social, N°24*, France.